



Compte rendu – Réunion de restitution des groupes de travail sur le périscolaire

Mairie de Vincennes – 27/08/2026

Synthèse réalisée par l'APE SV à partir des échanges avec la Ville de Vincennes.

◆ Objet de la réunion :

Réunion de restitution et de suivi des travaux engagés à la suite des précédentes réunions avec les représentants des associations et collectifs de parents d'élèves.

La Mairie était représentée par 5 personnes dont la Directrice générale adjointe en charge de l'enfance jeunesse (Mme Beytout), le Directeur enfance-jeunesse (Mr Nourrisson), la Conseillère municipale chargée des affaires périscolaires (Mme Basille-Duprey) et 2 personnes du service des activités périscolaires de la ville.

La Ville a présenté les dispositifs déjà en place ainsi que les mesures dont le déploiement est prévu pour la rentrée et les mois à venir. Elle rappelle avoir recensé **137 propositions**, dont 19 considérées comme hors cadre, 33 engagées et 51 restant à étudier.

Présentation des activités du périscolaires :



◆ 1. Recrutement et formation des équipes

La Ville rappelle les dispositifs de contrôle existants lors du recrutement et au cours de l'année, notamment via le TAM et les vérifications réglementaires.

- Une rencontre avec la DRH est prévue systématiquement pour les recrutements d'animateurs permanents.
- Les exigences de recrutement sont présentées comme communes aux vacataires et aux permanents.
- En maternelle, la Ville indique qu'une majorité des agents disposent d'une spécialisation BAFA « petite enfance ».
- Le temps méridien est assuré exclusivement par des personnels permanents.
- Un plan de formation continue est prévu.

Les représentants ont notamment demandé un renforcement de la **formation aux VSS pour l'ensemble des animateurs**, ainsi que l'intervention d'organismes extérieurs. La Ville indique que les formations VSS seront assurées par un prestataire externe.

◆ 2. Contrôles et audits

La Ville annonce un **renforcement des contrôles sur site** :

- 3 visites par centre sur le temps méridien ;
- 3 visites par centre les mercredis ;
- Il n'y a pas de contrôles sur le temps du soir à ce stade.

Des contrôles inopinés sont également réalisés par le **SDJES**.

Par ailleurs, des **audits externes** doivent être réalisés dans les prochains mois. La Ville indique que des constats ont déjà été établis et que certaines corrections seront engagées à la suite de ces constats.

Un groupe de travail doit ensuite poursuivre la réflexion tout au long de l'année, notamment avec les représentants des parents, probablement dans le cadre du PEDT.

◆ 3. Organisation des moments sensibles

Les échanges ont porté sur les situations nécessitant une vigilance particulière : **dortoirs, toilettes, change, crème solaire et activités en petits groupes**.

La Ville indique notamment :

- qu'au moins deux adultes sont présents lors des siestes et que les portes des dortoirs restent ouvertes ;
- qu'en cas d'intervention nécessaire aux toilettes ou pour le change, deux adultes sont présents ;
- qu'un diagnostic des sanitaires des maternelles est en cours ;
- que l'autonomie des enfants est privilégiée pour l'application de la crème solaire par exemple.

La Ville souhaite également **généraliser la pratique du binôme adulte**, avec au minimum une femme dans le binôme.

Le nombre d'activités proposées pourra être adapté aux effectifs disponibles afin de permettre une organisation satisfaisante des équipes.

VILLE DE VINCENNES | RESTITUTION AUX COLLECTIFS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les règles pour les moments sensibles

Autonomie, visibilité et organisation adaptée aux situations concrètes

AUTONOMIE DE L'ENFANT Cette règle sera rappelée dans la Charte de l'animateur et renforcée dans les projets pédagogiques.	TOILETTES ET CHANGE Les contacts non indispensables sont limités et l'autonomie est favorisée. Aucun adulte n'est seul avec un enfant. Les animateurs n'essuient pas les enfants.	CRÈME SOLAIRE Les enfants appliquent eux-mêmes la crème solaire.	TRAVAIL EN BINÔME Lors de l'organisation des activités, un même espace peut être dédié à plusieurs activités, sous réserve de faisabilité. L'organisation est appréciée selon l'âge des enfants, la configuration des locaux et les besoins identifiés.
CHANGEMENT DE TENUE La séparation par genre est appliquée lorsqu'elle est requise par la réglementation, notamment au-delà de six ans.	DORTOIRS Portes ouvertes, quand cela est faisable sur le plan sonore, présence de deux animateurs et locaux organisés pour favoriser la visibilité.	SANITAIRES Un diagnostic est en cours en vue de l'installation de dividers acoustiques ainsi que de la création de miroirs et de cloisonnettes favorisant une meilleure structuration des espaces et d'intimité.	

Ces règles figurent dans les projets pédagogiques des centres, consultables sur place.

8

◆ 4. Charte et pratiques professionnelles

La Ville indique que la **charte des animateurs sera revue et devra être signée**.

Les évolutions envisagées concernent notamment les règles relatives à l'utilisation des téléphones et aux moyens de filmer. La formation et l'appropriation des protocoles doivent également être renforcées et adaptées à l'âge des enfants.

La Ville indique par ailleurs que les protocoles sont intégrés aux projets pédagogiques des accueils de loisirs.

◆ 5. Communication aux familles

Plusieurs mesures sont annoncées ou confirmées :

- mise à jour **hebdomadaire de la liste des animateurs** ;
- organisation de rencontres entre les équipes et les parents à la rentrée ;
- création d'un **guide à destination des parents**, disponible sous format papier et sur le site de la Ville ;
- amélioration de l'information concernant les sorties, notamment les mercredis et les vacances ;
- maintien des canaux de contact avec les familles.

Concernant les événements graves et les enquêtes administratives, la Ville indique qu'une communication pourra être réalisée **dans le respect du cadre légal et avec l'accord des familles lorsque celui-ci est nécessaire**. La possibilité de communiquer sur un événement grave reste notamment soumise à l'analyse de la situation et, le cas échéant, à la consultation du procureur.

VILLE DE VINCENNES | RESTITUTION AUX COLLECTIFS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les interlocuteurs et les travaux à poursuivre

CANAL MUNICIPAL Pour les questions relatives aux VSS : questions-periscolaire@vincennes.fr Pour toute autre question ou démarche, les familles sont invitées à consulter la rubrique « Démarches en ligne » du site internet de la Ville.	DIRECTEUR DE L'ACCUEIL Référént quotidien Interlocuteur central, secondé par un adjoint.	ASSOCIATION OSE 01 87 66 95 01 Cellule d'écoute psychologique et d'orientation.
---	---	--

◆ 6. Situation des animateurs faisant l'objet d'une procédure

La question du devenir d'un animateur visé par une plainte puis faisant l'objet d'un classement sans suite a de nouveau été abordée.

La Ville indique qu'en tant qu'employeur, elle a des obligations à l'égard de l'agent. Elle précise qu'un **reclassement dans un autre service de la Ville pourra être proposé**, sous réserve des formations nécessaires, mais que l'agent ne peut pas être contraint d'accepter ce reclassement.

◆ 7. Place des parents et gouvernance

La Ville prévoit la création d'un **groupe de travail d'ici la fin de l'année**, ainsi qu'un comité périscolaire dans le cadre du PEDT.

La place des collectifs de parents dans ces instances reste à préciser. La Ville et les collectifs doivent notamment vérifier le cadre légal permettant leur intégration, les réunions du PEDT étant a priori organisées avec les parents élus.

Un groupe de travail associant **animateurs et psychologues** est également envisagé.

◆ 8. Parité et organisation des équipes

La question de la mixité des équipes a été abordée.

La Ville indique que les équipes en maternelle sont composées à **76 % de femmes** hors ATSEM, contre 47 % en élémentaire.

Elle prévoit que les binômes constitués devront, a minima, comprendre une femme.

◆ Suites et calendrier

Plusieurs mesures doivent être déployées à la rentrée :

- badges nominatifs avec visuels picto pour les animateurs et ATSEM en maternelle, dans tous les centres au **1er septembre** ;
- listes d'animateurs mises à jour chaque semaine ;
- rencontres équipes/parents à partir de septembre dans tous les centres ;
- journée pédagogique avec un organisme de formation extérieur, dont le premier thème sera les VSS ; Sur cette journée de mercredi, le centre sera fermé ;
- renforcement des visites de la Direction Enfance-Jeunesse ;
- guide d'information à destination des parents.

Un **point de suivi est prévu début décembre**. Dans l'intervalle, les sujets de terrain et les difficultés rencontrées pourront être remontés directement aux interlocuteurs présents ou via l'adresse dédiée.

Supports de la présentation :

◆ Ce qui est déjà mis en place

VILLE DE VINCENNES | RESTITUTION AUX COLLECTIFS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Ce qui est déjà en place (1/4)

Dispositifs, responsabilités, protocoles et contrôles déjà opérationnels

Sécurisation du recrutement Le processus de consultation de la Téléprocédure Accueil Mineurs est en place. Il permet de vérifier le bulletin n° 2 du casier judiciaire ainsi que l'éventuelle inscription au fichier des personnes interdites d'exercer une activité auprès de mineurs, à la suite d'une condamnation ou pendant une procédure d'enquête, y compris en l'absence de condamnation.	Remontée et traitement des incidents Tout fait mettant en cause la sécurité d'un enfant est remonté. Un travail est engagé sur les critères de qualification des incidents. Des enquêtes administratives, des mesures conservatoires et des signalements au titre de l'article 40 sont mis en œuvre selon la nature des faits.	Référents, encadrement et continuité Le directeur de l'accueil est le référent quotidien, secondé par son adjoint ; tous deux sont titulaires du diplôme BPJEPs. Chaque classe dispose d'un animateur référent ; de plus, un référent peut être désigné en fonction de la typologie d'activité les mercredis et durant les vacances scolaires.
Appropriation des protocoles Jeux, contes ou charte pour les enfants ; formations, analyses de pratiques et rappels réguliers pour les adultes.	Contrôles et observation Visites de la Direction Enfance-Jeunesse, contrôles réalisés par les directeurs et leurs adjoints, visites inopinées du SDJES. Les associations de parents peuvent observer certains temps, notamment le repas du midi, sans encadrer les enfants.	Soutien et prévention Boîtes Papillon dans les écoles élémentaires, partenariat avec l'association OSE et ressources de prévention mises à disposition.

4

Ce qui est déjà en place (2/4)

Dispositifs, responsabilités, protocoles et contrôles déjà opérationnels

Sorties

Les familles sont informées des programmes d'activités intégrant les sorties organisées. Si ces programmes sont aujourd'hui affichés en début de semaine.

Une famille peut demander que son enfant ne participe pas à une sortie.

Facturation en période sensible

La Ville peut, après examen de la situation individuelle de la famille concernée, décider de ne pas facturer tout ou partie de certaines prestations.

Fidélisation des équipes d'animation

La rotation des animateurs est limitée par les contraintes de continuité de service, de remplacement et de respect des taux d'encadrement.

Une organisation a été mise en place pour fidéliser les équipes : plan de titularisation pluriannuel, accès à de nombreuses formations et emplois du temps revus pour éviter des amplitudes horaires trop importantes.

Exigences communes aux vacataires et aux permanents

Les vacataires sont recrutés dans un cadre municipal et soumis aux mêmes vérifications préalables que les autres animateurs.

En cas de difficulté avec un animateur vacataire, il est mis fin au contrat sans délai.

Plan de formation continue

Les animateurs ont accès à plusieurs types de formations : celles organisées et financées par la Ville, celles du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), celles du SOJES et celles de la Caisse des écoles (BAFA, BAFD, thématiques du PÉDT).

Niveau de diplôme et BAFA

Le BAFA comporte une spécialisation dite « perfectionnement », qui relève davantage de la sensibilisation que d'une formation approfondie. Les animateurs peuvent se former spécifiquement à la petite enfance, selon leur souhait, tout au long de leur carrière.

La Ville garantit un encadrement assuré par des animateurs qualifiés : 80 % des effectifs sont diplômés, avec un taux de 100 % sur le temps méridien, niveau que la collectivité s'engage à maintenir.

Ce qui est déjà en place (3/4)

Dispositifs, responsabilités, protocoles et contrôles déjà opérationnels

Référentiel de compétences

Chaque poste dispose d'une fiche de poste précisant les compétences attendues, pour les animateurs comme pour les fonctions de direction.

Rendez-vous individuels parents – directeur / visites

Les parents peuvent solliciter un rendez-vous individuel avec le directeur de l'accueil de loisirs, sur le modèle des rendez-vous avec les enseignants, afin de faire le point sur leur enfant.

Il sera possible au cas par cas d'autoriser une visite sur certains temps.

Relais auprès de l'inspection académique

La demande des familles relative aux ateliers EVARS est relayée auprès de l'inspection académique.

Cette démarche est engagée par Madame le Maire, dans le respect du rôle de l'Éducation nationale.

Canaux de contact pour les familles

Les parents peuvent s'adresser à l'accueil du centre de loisirs, solliciter un rendez-vous auprès du directeur du centre ou de son adjoint, ou passer par les associations de parents d'élèves.

L'ensemble des coordonnées est consultable dans le Guide Enfance-Jeunesse.

Responsabilité des directeurs

Les responsabilités sont clairement définies. L'absence de transmission d'une information qui devait être remontée donne lieu à une sanction disciplinaire, du blâme ou de l'avertissement jusqu'à la révocation pour les faits les plus graves.

Contrôles de la Direction Enfance-Jeunesse

Des contrôles sont réalisés notamment sur les temps médiens et pendant les vacances scolaires.

La Direction Enfance-Jeunesse effectue des visites de contrôle plusieurs fois par an sur la base d'une grille d'audit ; celles-ci seront renforcées dès cette année.

Ce qui est déjà en place (4/4)

Dispositifs, responsabilités, protocoles et contrôles déjà opérationnels

Dortoirs et organisation des locaux pendant la sieste

Les consignes de portes ouvertes et l'utilisation optimisée des salles sont appliquées et seront améliorées si nécessaire. Le directeur de l'accueil de loisirs veille à leur mise en œuvre et des audits sont prévus.

Le service logistique, dédié à l'organisation des espaces, travaille en lien continu avec les écoles et les accueils de loisirs.

Liaison entre les services de police et la Ville

Madame le Maire participe à une commission d'enquête du Sénat consacrée aux violences sexistes et sexuelles dans le périscolaire.

Une réunion est en cours d'organisation avec les services du procureur et de la police nationale afin de fluidifier les échanges sur ces sujets.

Présence de la direction des ressources humaines au recrutement

La direction des ressources humaines est associée au processus de recrutement des directeurs et de leurs adjoints.

◆ Les déploiements annoncés

VILLE DE VINCENNES | RESTITUTION AUX COLLECTIFS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les déploiements annoncés (1/3)

Des mesures concrètes pour rendre l'organisation plus visible et homogène

1 Listes des animateurs

Les listes présentant les équipes d'animation sont affichées et le seront pour tous les temps d'accueil y compris pour les animateurs stagiaires. Elles seront actualisées chaque semaine.

2 Rencontres équipes-parents / périscolaire

Organisation annoncée à partir du 7 septembre 2026.

4 Journée pédagogique

À compter de l'année scolaire 2026-2027, une journée pédagogique annuelle sera organisée dans l'ensemble des accueils de loisirs de la Ville, permettant le renforcement des compétences des équipes, le partage des bonnes pratiques professionnelles et la réflexion collective sur les enjeux éducatifs et les conditions d'accueil des enfants.

5 Badges

Mise en place d'un badge nominatif et d'un signe visuel en maternelle pour les animateurs ainsi que pour les ATSEM.

7 Visites Direction Enfance-Jeunesse

Renforcement des visites de contrôle de la Direction Enfance-Jeunesse et ajout d'une visite de contrôle supplémentaire sur l'année 2026 - 2027 passant de 2 à 3 visites.

8 Guide parents

Guide de prévention et de signalement en cours de finalisation. Il sera intégré aux travaux d'un groupe de travail du PEDT.

9 Sorties

La Ville s'engage à en anticiper davantage la diffusion afin de renforcer l'information des familles et de leur permettre de s'organiser dans les meilleures conditions.

Les déploiements annoncés (2/3)

Des mesures concrètes pour rendre l'organisation plus visible et homogène

9 Vérification des références

Le recueil de références auprès d'anciens employeurs ne peut être réalisé qu'avec l'accord du candidat, conformément aux articles L. 1221-8 et L. 1221-9 du code du travail.

10 Entretiens de recrutement

Les animateurs permanents seront désormais également reçus par la direction des ressources humaines.

11 Ateliers pour les enfants

Ils seront organisés sur la base des projets pédagogiques en cours de renouvellement et dans le cadre des groupes de travail du PEDT, sous une forme ludique : jeux, contes, etc.

12 Appropriation des protocoles

Pour les enfants : jeux, contes, élaboration d'un règlement ou d'une charte.

Pour les adultes : formations spécifiques, analyses de pratiques, rappels réguliers et lecture systématique de la charte de l'animateur à chaque recrutement.

13 Groupe d'analyse de pratique

Un groupe d'analyse de pratiques sera mis en place durant l'année scolaire 2026-2027. Réunissant des animateurs, des directeurs d'accueils de loisirs et un psychologue, il aura pour objectif d'analyser les situations rencontrées sur le terrain, de partager les bonnes pratiques et de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants.

14 Moments sensibles et équilibre des équipes

Les moments sensibles continueront d'être accompagnés par du personnel féminin. Un équilibre entre le nombre d'animatrices et d'animateurs sera assuré dans les accueils de loisirs.

16 Conférences ou ateliers parents

Une conférence aura lieu début octobre. Les informations seront transmises aux parents souhaitant y participer.

16 Comité du périscolaire

La demande d'un groupe de réflexion permanent sera traitée dans le cadre du groupe de travail consacré au bien vivre ensemble à l'école, puis lors du renouvellement du PEDT.

Les déploiements annoncés (3/3)

Communication aux familles, transmission, formation et accompagnement des équipes

17 Communication systématique aux familles

La communication sera réalisée sous réserve de l'accord du procureur de la République et de la famille concernée.

18 Transmission des enquêtes administratives

Une trame d'enquête administrative existe. Elle pourra être transmise dans les conditions prévues par la loi.

19 Formation préalable des vacataires non diplômés

Une fiche formalisée d'évaluation sera mise en place au moment du recrutement.

20 Formation aux violences sexistes et sexuelles

Une formation dédiée sera mise en place, en lien avec le SOJES.

21 Audits de conformité

Des audits de conformité réalisés par un prestataire externe viendront compléter les dispositifs de contrôle existants afin de favoriser l'amélioration continue des pratiques et la qualité des accueils proposés aux enfants et aux familles.

22 Accompagnement des ressources humaines

Un reclassement et un accompagnement RH seront systématiquement proposés aux animateurs ayant fait l'objet d'une procédure.

NB : Ce document est une synthèse établie à partir de prises de notes lors des réunions. Il vise à restituer les échanges de manière aussi fidèle et neutre que possible. Les propos rapportés sont ceux des participants et ne constituent pas les opinions ou prises de position des rédacteurs. Cette synthèse peut comporter des approximations et ne constitue pas une retranscription littérale des échanges. Nous restons disponibles pour toute question ou demande de précision complémentaire à l'adresse suivante : ape.gssv@gmail.com